



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**L'Association des brasseurs du Québec (ABQ) réagit au
Rapport annuel du Conseil d'éthique en alcool**

Montréal, le mercredi 13 mars 2019. — L'Association des brasseurs du Québec a pris connaissance du plus récent rapport annuel du Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques. À la lecture de la publication, les plus importantes entreprises brassicoles croient qu'il est opportun plus que jamais d'élargir la réflexion sur la mise en marché de l'alcool.

À cet égard, l'ABQ partage l'opinion du Conseil d'éthique voulant que « de nombreuses questions demeurent toujours sans réponses et de nombreux problèmes sans solutions » face à la démarche de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) et à la portée limitée du champ d'intervention de son mandat.

L'organisme gouvernemental a récemment formé à la demande du gouvernement un comité consultatif pour le conseiller sur les amendements à apporter au Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques. Rappelons que le comité a été institué dans la foulée du débat sur les intoxications aux boissons sucrées alcoolisées de l'hiver 2018.

Dans son rapport sur la question, les experts de l'Institut national de santé publique du Québec insistent sur le fait que « la priorité est de fixer un prix minimum pour toutes les boissons alcoolisées, ajusté selon la concentration en alcool ». L'ABQ est d'avis que le comité consultatif se doit de prioriser cet aspect pour atteindre les objectifs poursuivis.

Pour ce faire, le gouvernement doit permettre à la RACJ d'élargir son mandat pour aborder cette question de manière à ce que les produits vendus à la Société des alcools du Québec soient assujettis à un prix minimum et que l'encadrement réglementaire sur la publicité et les promotions s'appliquent à tous les canaux de commercialisation, incluant l'entreprise d'État à vocation commerciale. « Si la Régie de l'énergie supervise les activités de mise en marché d'Hydro-Québec, pourquoi le même principe de chien garde du public ne s'appliquerait pas avec la RACJ à l'égard de la Société des alcools », s'interroge Patrice Léger Bourgoïn, directeur général de l'ABQ.

Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec représente ses membres auprès de divers organismes gouvernementaux, de groupes d'intérêts et des médias. Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ — Molson Coors, Labatt et Sleeman — réalisent 90 % des ventes de bière dans la province.

— 30 —

Source : Association des brasseurs du Québec

Renseignements : Monsieur Olivier Cauchon
Analyste des politiques et des stratégies
ocauchon@brasseurs.qc.ca
514 284-9199 poste 202